Objet : COOPERATIVE SCOLAIRE
Groupe scolaire Sand Desrousseaux
OCCE0919

Nous avons besoin de vous 😊 !

Chers Parents,

Comme à chaque rentrée scolaire, il va être question de la Coopérative scolaire OCCE.
Mais connaissez-vous réellement les objectifs poursuivis par cette dernière ? Savez-vous simplement à quoi peut être utilisé l'argent que vous donnez ?
L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) promeut la pédagogie coopérative et accompagne les enseignants pour développer et donner à vivre la coopération et les apprentissages coopératifs en milieu scolaire.

Le projet pédagogique et son financement

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants et les jeunes développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.
Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes lors de la fête de l'école, ventes de photographies scolaires, de calendriers, financement participatif…
Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire, qui manifeste leur volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

L'OCCE au service d'une pédagogie coopérative

Les coopératives scolaires OCCE des écoles maternelles et élémentaires sont toutes obligatoirement affiliées à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole(1). Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services comme :

- l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires),
- des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école (2).

Nous espérons que tous les élèves vivront, grâce à leur coopérative OCCE, une année scolaire 2020 2021 riche en apprentissages et en projets coopératifs qui les aideront à devenir progressivement des citoyens autonomes, responsables et solidaires.
Huguette Debrouwer Présidente de la Fédération OCCE

NB : A la demande de certains parents, nous vous informons que la participation moyenne des années précédentes était d'environ 20 euros par enfant scolarisé. Vous pouvez fournir votre participation par chèque (ordre : OCCE 0919) ou en espèces dans une enveloppe fermée marquée au nom de votre enfant. Dans tous les cas l'enseignante complètera le reçu ci-dessous et vous le remettra.
Sachez que les comptes de coopérative sont présentés au moins une fois par an au conseil d'école et contrôlés par une commission de vérification.
D'avance au nom de toute l'équipe, merci de votre participation ! Les mandataires OCCE : Mme LAVALLARD et Mme MEUNIER.

Mr /Mme ……décide de verser à la coopérative scolaire OCCE0919 la somme de …… ……euros en espèces/en chèque.
Date et signature :

Talon à conserver par la coopé / le foyer

Reçu N°:
Etabli le :
Par :
Remis à :
Pour un montant de
Motif:

Reçu N° **Pour la somme de** (en toutes lettres)

- La coopérative scolaire / le foyer coop ératif : ☐ Par chèque ☐ En espèces
- A reçu de (auteur du versement) :
- Pour (motif du versement) : - Fait à : Le :
- Signature :

Attention, ce document n'a pas valeur de reçu fiscal